



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi
**_*_*_
Ministère des Collectivités territoriales,
de l'Aménagement et du Développement
des Territoires

PROGRAMME DE COOPERATION DECENTRALISEE



DEFINITION D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET ETAT DES LIEUX HYDRAULIQUE DE LA COMMUNE DE NGNITH

AVIS DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DRPO)

OPÉRATEUR



NOVEMBRE 2023

Table des matières

DAO	1
ANNEXE 1 INSTRUCTIONS AUX SUMMISSIONAIRES	5
ANNEXE 2 TERMES DE REFERENCES.....	13

Ngnith, Novembre 2023

I. INTRODUCTION

Le 25 Octobre 2019, Espalion et Ngnith ont signé avec le conseil départemental de Dagana une lettre d'intention en vue de mettre en place un programme de jumelage coopération entre les deux communes.

Pour renforcer leurs liens, les Communes d'Espalion et de Ngnith sont en train de mettre en œuvre un programme de coopération, financé dans le cadre du dispositif conjoint Franco sénégalais 2023, permettant la mise en œuvre de politiques publiques en matière d'eau-assainissement dans la commune de Ngnith.

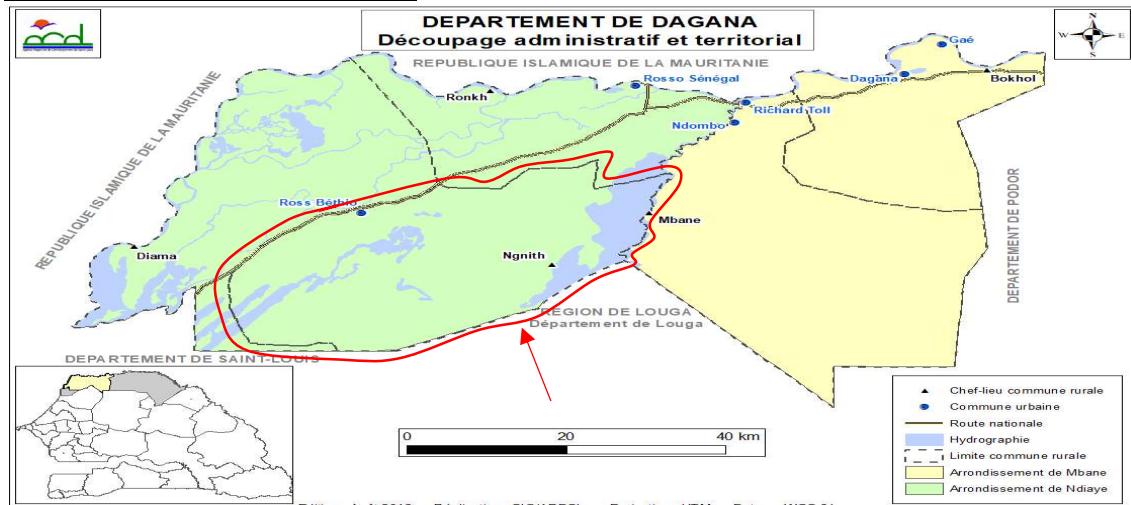
Ce programme de coopération s'inscrit dans une dynamique d'ouverture et d'échange entre la commune d'Espalion (France) et la commune de Ngnith (Sénégal). Il vient ainsi en appui au développement local et au renforcement des capacités des acteurs sénégalais en apportant son soutien financier pour la réalisation participative d'un schéma global d'hydraulique et d'assainissement de la commune de Ngnith.

II. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE NGNITH

La commune de Ngnith est située le long du lac de Guiers dans l'arrondissement de Ndiaye/Département de Dagana/Région de Saint-Louis. Elle couvre une superficie de 848.5 km2. Elle est limitée au nord par la commune de Ronkh, au sud par la Région de Louga, à l'Est par la commune de Mbane et à l'Ouest par la commune de Diama. Elle compte cinquante-quatre (54) villages pour une population de 19995 habitants.

Elle reste enclavée et insuffisamment desservie en équipements et infrastructures de base avec des difficultés d'accès à l'eau potable et l'assainissement des populations concentrées dans les 6 zones eco géographiques de la commune.

Carte de localisation de la zone



III. MONTAGE INSTITUTIONNEL DU PROGRAMME

Le montage institutionnel du programme se présente comme suit :

- La Commune de Ngnith assure la maîtrise d'ouvrage des actions du programme, elle assure ainsi le pilotage et mobilise à cet effet la contrepartie locale du financement.
- La Commune d'Espalion est Co-maître d'ouvrage. Elle mobilise des financements pour le compte du programme et suit, à travers ADOS, la mise en œuvre des actions.
- L'association « ADOS » est l'opérateur technique et point focal des interventions. Elle assure la maîtrise d'œuvre du programme

IV. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de l'étude est d'accompagner la municipalité et la population à définir et disposer et à s'approprier un schéma directeur d'assainissement adapté au contexte géographique, économique, social et culturel de la Commune et se doter d'un état des lieux des installations hydrauliques du territoire.

V. DÉLAI D'EXÉCUTION

Le délai d'exécution de l'étude est fixé à **5 mois**.

VI. ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est publié sur le site Pfoutoune et, peut être mis à la disposition des entreprises de droit Sénégalais par Le Responsable des Opérations d'ADOS Email: courrier@ados-association.org jusqu'au 13 décembre 2023

Toutes les demandes de dossier présentées après le 13 décembre 2023 ne seront pas traitées.

VII. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.

TRD – Définition d'un schéma d'hydraulique et d'assainissement pour la commune de Ngnith

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de cette adresse :
M. Assane Diarra, Responsable des Opérations ADOS

Email: courrier@ados-association.org

La date limite pour adresser une demande est fixée au **18/12/2023** à 18 heures Heure Sénégal.

Tout éclaircissement apporté au dossier d'appel d'offres sera communiqué simultanément par écrit à l'ensemble des soumissionnaires au plus tard le **21/12/ 2023**, 18h Heure Sénégal
Aucun autre éclaircissement ne sera fourni après cette date. Les soumissionnaires préciseront l'adresse e-mail où les réponses aux questions doivent être adressées.

Les soumissionnaires potentiels qui chercheraient à organiser des réunions individuelles avec le Maître d'ouvrage et/ou ADOS au cours de la période d'appel d'offres peuvent être exclus de la procédure d'appel d'offres. Si des soumissionnaires potentiels doivent organiser des réunions de travail dans le cadre de dossiers en cours, ils doivent impérativement les déclarer au responsable de marché M. Assane Diarra

VIII. DATE DE DÉPÔT DES SOUMISSIONS.

Les soumissions doivent parvenir au bureau d'ADOS de Matam, ou à la Commune de Ngnith au plus tard le **19/01/2024 à 18 heures** Sénégal ou être envoyées par mail à l'adresse : courrier@ados-association.org

IX. DÉLAI D'ENGAGEMENT.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant **un délai de six (6) mois** à compter de la date de remise des soumissions.

X. COMPOSITION DU DOSSIER

Le présent dossier est composé par les suivants annexes

- **Annexe 1 : Instruction aux soumissionnaires**
- **Annexe 2 : Termes de référence**

ANNEXE 1 : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

La présente procédure de marché se conforme aux principes de :

- Transparence dans le processus de passation ;
- Proportionnalité entre les procédures suivies pour attribuer les marchés et la valeur des marchés ;
- Egalité de traitement et non-discrimination entre les contractants potentiels

CALENDRIER ET DEPOT DE L'OFFRE

	DATE	HEURE
Date limite pour adresser une demande d'éclaircissement à l'Autorité contractante	18/12/2023	16h Heure du Sénégal
Date limite pour la fourniture d'éclaircissements par l'Autorité contractante	21/12/2023	18h Heure du Sénégal
Date limite de remise des offres	19/01/2024	18h Heure du Sénégal
Ouverture des enveloppes : Commune de Ngnith	23/01/2024	11h Heure du Sénégal
Commission d'appel d'offres		Sans objet

L'offre doit être déposée à l'adresse suivante :

ADOS Matam, Quartier Gourel Sérigne, Derrière le Centre de Santé de Matam

ou

au Bureau de la Commune de Ngnith

ou

par mail à l'adresse : courrier@ados-association.org

Si vous décidez de retirer votre offre, nous vous remercions de bien vouloir nous informer par écrit, en indiquant les raisons de votre décision.

I. PRESENTATION DE L'OFFRE

Les offres doivent être soumises en français et si déposées en format papier, dans une grande enveloppe fermée et sellée. Le soumissionnaire présentera son dossier sous le format suivant:

- La documentation administrative
- L'offre technique,
- L'offre financière.

Chaque offre devra être présentée en un exemplaire original unique, marqué « original » et une copie signée de la même façon que l'original et portant la mention « copie certifiée ».

Les offres doivent être déposées sous pli fermé avec la mention : « NE PAS OUVRIR – APPEL D'OFFRES – Référence « Consultation pour le recrutement d'un bureau d'études pour l'élaboration participative du Schéma directeur d'assainissement de la Commune de Ngnith ».

II. PERIODE DE VALIDITE

Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de 6 mois à compter de la date limite pour la remise des offres.

III. PROPRIETE ET RESPONSABILITE DES OFFRES

La Commune de Ngnith conserve la propriété de toutes les offres reçues. En conséquence, les candidats ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

IV. MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES

Si une information complémentaire est fournie à un candidat pendant la procédure de soumission, cette même information sera donnée de manière égalitaire et sans discrimination à tous les candidats.

De son propre initiative, Commune de Ngnith peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou toute insuffisance matérielle dans la rédaction des documents.

V. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture et le dépouillement des offres ont pour objet de vérifier si les soumissions sont complètes, si les documents ont été dûment signés et si les soumissions sont, d'une manière générale, en ordre.

Les offres financières seront ouvertes lors de la commission d'appel d'Offres du **23/01/2024**. Lors de l'ouverture des offres, les noms des soumissionnaires, le montant des offres, les éventuels rabais accordés, les avis écrits de modification et de retrait et toute autre information que l'Autorité contractante estime appropriée doivent être annoncés.

Après l'ouverture des offres, aucune information relative au dépouillement, à la clarification, à l'évaluation et à la comparaison des offres, ainsi qu'aux recommandations concernant l'attribution du marché, n'est divulguée.

Les offres reçues après la date limite de remise des offres ne seront pas prises en considération.

VI. CONTENU DE L'OFFRE

L'offre de prestation de service comprendra tous les éléments d'appréciation, renseignements et documents destinés à répondre aux différents critères d'évaluation mentionnés dans les paragraphes ci-dessous.

Les Bureaux d'Etudes intéressés sont ainsi invités à adresser une offre qui comprendra les pièces indiquées ci-dessous se rapportant plus particulièrement à l'aspect technique de l'offre.

- L'Offre Technique complète comprenant notamment : La méthodologie, l'organisation, le planning d'exécution, les résultats attendus,
- Les moyens humains avec curriculums vitae proposés, le matériel affecté pour l'exécution de la mission, les références techniques et l'expérience du Bureau d'étude
- Le document portant "Termes de référence" complet et paraphé ;

Dossier administratif :

Documents et références attestant des qualités du soumissionnaire :

- Une copie du registre commercial (RC) et NINEA.
- Quitus fiscal et cotisations CNSS à jour
- Attestation de non-faillite
- Références de marchés similaires des trois dernières années (copies des bons de commandes, contrats etc.)

Un certificat de non litige/non poursuite judiciaire (présenter l'original avant la signature du contrat).

Les offres présentées par un groupement d'entreprises doivent être accompagnées d'une convention de groupement et signées par le mandataire de manière à engager tous les membres du groupement ;

VII. ÉVALUATION DES OFFRES

Les offres seront analysées par une commission d'évaluation des offres constituées à cet effet et évaluées selon la méthode de sélection SFQC (Sélection fondée sur Qualité et Coût).

Évaluation administrative :

Cette phase a pour objet de vérifier si l'offre est conforme, quant au fond, aux prescriptions du dossier d'appel d'offres. Une offre est conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions, modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans déviation ni restriction substantielles. Les déviations ou restrictions substantielles sont celles qui affectent le champ d'application, la qualité ou l'exécution du marché ou qui diffèrent largement du dossier d'appel d'offres, ou bien qui limitent les droits du pouvoir adjudicateur ou les obligations du soumissionnaire dans le cadre du marché ou qui faussent la concurrence vis-à-vis des soumissionnaires ayant présenté des offres conformes.

Lorsqu'une soumission n'est pas conforme au dossier d'appel d'offres, elle est immédiatement rejetée et ne peut, par la suite, être rendue conforme par des corrections ou par la suppression des déviations ou restrictions.

Évaluation technique :

La proposition technique sera évaluée en fonction des critères suivants :

1. L'expérience générale du Bureau d'études dans le domaine des tâches à accomplir ;
2. La conformité aux TDR, le plan de travail et l'approche méthodologique proposée ;
3. Les qualifications et la compétence du Bureau d'Etudes pour les prestations demandées ;
4. La connaissance du milieu rural, notamment le contexte de la région de Saint-Louis.

L'évaluation se fera par une commission d'évaluation désignée par le Client. Elle évaluera les propositions au moyen des critères spécifiés ci-dessus. Chaque proposition conforme recevra donc une note technique. Les propositions recevant une note inférieure à soixante quinze (75) points seront rejetées.

Aussi la proposition devra inclure tous les renseignements nécessaires à son évaluation.

Elle comprendra notamment les informations suivantes :

1. L'expérience du Bureau d'Etude dans les prestations de même nature résumée comme suit :

- Intitulé du programme/projet
- Date et durée
- Coût du projet
- Financement
- Les attestations correspondantes

Il est demandé principalement des références de réalisation de schéma directeur d'assainissement de même envergure que celui objet de la présente consultation.

2. Le plan de travail, notamment l'organisation, la méthodologie, l'ampleur quantitative des moyens qui seront mis à la disposition du programme.
3. L'équipe proposé pour la réalisation de l'étude.

Moyens humains

Le maître d'œuvre devra disposer du personnel clé suivant :

- Un Ingénieur en Génie sanitaire, chef de mission pouvant justifier d'une expérience de dix (10) ans dans le domaine ;
- un ingénieur hydraulicien, spécialisé en assainissement et lutte contre les inondations, pouvant justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans la conception des ouvrages d'assainissement en milieu rural ;
- un hydrogéologue pouvant justifier d'une expérience d'au moins 5 ans
- un socio-économiste disposant d'une expérience dans l'accompagnement de projets d'assainissement, dans l'animation, la sensibilisation et la mobilisation sociale ;
- Trois animateurs (trices) locaux résidants à Ngnith.

Pour faciliter le dépouillement, l'évaluation et la comparaison des offres, la Commission d'Appels d'Offres peut demander à chaque soumissionnaire des explications sur son offre, y compris sur la décomposition des prix unitaires. La demande d'explication et la réponse sont faites exclusivement par email.

Les candidats seront informés de la suite réservée à leur offre.

Le Maître d'ouvrage a la plus entière liberté dans l'examen et l'appréciation des offres reçues et ne s'engage aucunement à accepter l'offre la moins onéreuse ni aucune autre et aucune raison ne sera donnée au rejet d'une quelconque proposition.

VIII. ANNULATION DE LA PROCEDURE DES OFFRES

L'annulation peut avoir lieu si :

Lorsque l'appel d'offres est infructueux, c'est-à-dire lorsque moins de trois offres méritaient d'être retenue sur le plan qualitatif et/ou financier ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse

- Lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés
- Lorsque des circonstances exceptionnelles ou de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet

- Lorsque toutes les offres conformes sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles
- Lorsqu'il y a eu des irrégularités dans la procédure, ayant notamment empêché une concurrence loyale.

En aucun cas, la Commune de Ngnith ne sera tenue pour responsable des dommages, de toute nature (particulièrement des dommages pour perte ou profit). Le cas échéant, une décision d'annulation de cette procédure de passation des marchés serait motivée et portée à la connaissance des candidats.

IX. COUTS DE LA REDACTION DES OFFRES

Aucun coût supporté par le soumissionnaire pour l'élaboration la rédaction et la remise de l'offre n'est remboursé. Ces coûts sont à la charge du soumissionnaire.

X. CONTRACTUALISATION

Le Bureau d'Etude retenu à l'issue de l'évaluation technique sera déclarée adjudicataire provisoire et pourrait être appelé à négocier suivant sa proposition financière.

Un contrat de maîtrise d'œuvre entre la Commune de Ngnith et le Bureau d'Etudes sanctionnera ces négociations et définira le montant devant servir au paiement des prestations du Bureau d'Etudes.

XI. CRITERES D'EXCLUSION, BONNES PRATIQUES COMMERCIALES ET ETHIQUE

Toute personne impliquée dans une procédure d'appel d'offre doit avoir un comportement irréprochable sur le plan éthique.

Toute tentative des candidats d'obtenir des informations confidentielles, d'établir entre eux des accords illégitimes ou d'influencer le comité conduira au rejet de leur candidature.

Tout soumissionnaire faisant offre doit s'engager à ne pas se trouver dans l'une des situations citées ci-dessous.

Critères d'exclusion

En outre de la situation mentionnée ci-haut, sont exclus de la participation au marché les candidats :

Qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou dont toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;

Qui ont fait l'objet de condamnation prononcée par un jugement ayant autorisé de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle ;

Qui, en matière professionnelle, ont commis faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier ;

Qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays du Pays.

Qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorisé de chose pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des communautés ;

Qui, suite à la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financé par le budget communautaire, ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles :

Qui font l'objet d'un conflit des intérêts.

Mauvaise conduite

Le Maître d'ouvrage rejette toute proposition de la procédure de passation des marchés ou, le cas échéant, résiliera leur marché, dont il est prouvé que les soumissionnaires sont engagés dans les pratiques de corruption, de fraude, de collusion ou de coercition ;

La pratique de corruption est définie comme le fait d'offrir, donner, recevoir ou solliciter, directement ou indirectement, toute chose de valeur afin d'influencer de façon abusive les activités du pouvoir adjudicateur ;

La pratique de fraude est tout acte ou omission, notamment une assertion inexacte, qui, sciemment ou par imprudence, induit en erreur, ou tente d'induire en erreur, le pouvoir adjudicateur en vue d'obtenir un avantage financier ou autre ou d'éviter une obligation ;

La pratique de collusion est un accord secret passé entre deux ou plusieurs soumissionnaires ou candidats, dont le but est d'artificiellement modifier les résultats de la procédure de passation de marché afin d'obtenir un avantage financier ou autres;

La pratique de coercition consiste à porter atteinte ou à nuire, ou à menacer de porter atteinte ou de nuire, directement ou indirectement, à toute personne participant au processus de passation de marché en vue d'influencer de façon abusive ses activités.

Qui sont coupables de faire de fausses déclarations.

Respect des normes éthiques

Le Maître d'ouvrage doit s'assurer auprès de ses fournisseurs de la non-exploitation du travail des enfants et du respect des droits sociaux fondamentaux et de la dignité des conditions de travail par les candidats mais également par les sous-traitants avec lesquels ces derniers travaillent.

En outre le soumissionnaire s'engage à :

- Respecter au cours de l'exécution du contrat toutes les lois, décisions et autres règles du Sénégal susceptibles d'affecter de quelques manières que ce soit, ou de s'appliquer aux opérations et activités couvertes par le contrat,
- Respecter et faire respecter à son personnel les droits fondamentaux, la dignité humaine et notamment les règles internationales du droit du travail de l'Organisation Internationale du Travail en matière sociale, d'hygiène et de sécurité, les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et

obligatoire, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de travail et sur l'abolition du travail des enfants et du trafic d'êtres humains,

- Ne pas enfreindre les usages politiques, culturels et religieux du/des pays d'exécution du contrat,
- Éviter toute relation avec une partie à un conflit, et ne pas avoir d'implication dans la fourniture ou le transport d'armes et/ou de mines terrestres, ou dans l'exploitation contraire à l'éthique de ressources naturelles, en particulier de biens sensibles comme les métaux précieux, les pierres précieuses et les terres rares,
- Ne pas avoir de lien, ne pas financer ou soutenir directement ou indirectement des individus ou des organisations liées à une activité terroriste
- Appliquer et promouvoir une politique dite de « tolérance zéro », à prévenir, prendre en charge et le cas échéant prendre les sanctions nécessaires relatives à l'ensemble des situations d'exploitation et d'abus sexuels impliquant son personnel quel que soit son statut.

ANNEXE 2 : TERMES DE REFERENCE

I- SPECIFICATION DE L'ETUDE

La mission s'adresse à un Bureau d'Etude spécialisé dans la maîtrise d'œuvre technique de projet d'AEPA (Alimentation en Eau Potable et Assainissement) ayant une expérience en projets d'assainissement rural.

L'étude devra se réaliser suivant une approche globale. Les propositions d'intervention qui en découleront devront inclure tout le système d'Assainissement de la Commune et un volet accès à l'eau potable.

Les systèmes d'assainissement étudiés et proposés devront concerter la GESTION des déchets solides et liquides, qui se différencient des systèmes existants d'EVACUATION. Ils intégreront ainsi dans leur conception les 5 éléments suivants : toilettes, collecte, transport, traitement et utilisations des produits du traitement.

Les systèmes étudiés et proposés (aussi bien au niveau de la collecte, du transport que du traitement) devront prendre en compte la densité de l'habitat, les quantités d'eau générées par les usagers et les pluies, l'accessibilité des points de collecte (primaire et secondaire).

Elle devra être participative et devra permettre un débat élargi sur les problèmes liés à l'eau et l'assainissement et les avantages à disposer d'un système d'assainissement : avantages sanitaires (briser le cycle infection-maladie-guérison-infection), économiques (création d'emplois dans la filière, potentiel de fertilisation des sols pour les agriculteurs).

Ainsi le bureau d'études devra :

- Proposer des technologies adaptées localement (répondant aux capacités financières locales, aux besoins actuels des familles et établissements publics, impliquant les privés locaux...) en ce qui concerne l'infrastructure sur toute la filière assainissement : toilettes, collecte, transport, traitement, utilisation des sous-produits d'assainissement ;
- Proposer un système durable de gestion de l'assainissement liquide (eaux usées domestiques et eaux de ruissellement) qui interviendra également sur les déchets solides ;
- Améliorer la sensibilité et la connaissance des pouvoirs locaux sur les relations assainissement/santé et assainissement/développement économique ;
- En collaboration avec la SENEAU et la SONES, réaliser un état des lieux des branchements d'eau potable et du réseau d'eau potable pour identifier les localités/villages desservis.

II- RESULTATS ATTENDUS

Le Bureau produira à la fin de l'étude :

- Un plan global d'assainissement (Stade APD) des eaux pluviales de la commune de Ngnith et de drainage qui comprendra :
 - ✓ Les plans topographiques du bassin versant ;
 - ✓ Les options d'aménagements nécessaires pour drainer les eaux de ruissellement et protéger la commune des inondations ;
 - ✓ La conception et le dimensionnement des ouvrages de protection, de franchissement et d'évacuation des eaux stagnantes ;
 - ✓ La conception des ouvrages de dérivation (si nécessaire) ;
 - ✓ Le quantitatif des travaux et les plans d'exécution nécessaires ;
 - ✓ Une estimation financière des travaux de l'option retenue.
- Une filière de gestion des boues de vidange avec à sa disposition un schéma d'implantation des fosses septiques (profondeur maximale recommandée) élaboré en fonction de l'hydrogéologie à Ngnith.
- Une filière de gestion des déchets solides comprenant les plans détaillés et l'estimation détaillée des travaux et fournitures
- Un état de lieu du réseau et des branchements d'eau potable existants et la liste des localités/villages desservis.
- Un programme d'investissement prioritaire détaillé pour la gestion de l'assainissement.
- Un dossier d'appel d'offre par filière, pour la consultation des entreprises (DAO/CE) comprenant :
 - ✓ Un allotissement des travaux à faire (définition des lots) ;
 - ✓ Le cahier de charges et prescriptions techniques (CPS et CPTP) ;
 - ✓ Les pièces autres du DAO (avis, règlement de l'AO) et les documents contractuels ;
 - ✓ Un bordereau des prix unitaires, le devis estimatif, les formulaires-types, les plans et annexes.

III- DEROULEMENT DE L'ETUDE

Cette étude s'exécute dans le cadre d'un programme de coopération décentralisée. Par conséquent, elle devra être participative et partenariale avec pour finalité, le renforcement des capacités des acteurs locaux (Conseil municipal de Ngnith, services techniques communaux et Services techniques de l'état).

L'étude se décompose en 4 phases et se déroulera comme suit :

Phase 1 : Mobilisation des acteurs autour du projet

Cette phase qui se fera en collaboration avec l'équipe d'ADOS consistera à :

- Accompagner la Municipalité à organiser des rencontres par village pour fédérer les populations autour du projet d'assainissement de la Commune ;
- Mettre en place un comité communal chargé du pilotage et de l'animation de la phase d'étude, en relation avec la Municipalité. Les acteurs clés du secteur de l'eau et de l'assainissement seront représentés dans ce Comité : les villages, les écoles, les groupements de femmes et de jeunes, le service de l'hygiène et de l'assainissement, le service de l'hydraulique, les prestataires privés (artisans locaux, vidangeur, charretiers,...), ainsi que les agriculteurs (techniques d'utilisation des sous-produits de l'assainissement comme engrais) ;
- Accompagner la Municipalité à partager sa vision pour une solution durable de l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations de Ngnith ;
- Valider les différentes étapes et échéance du projet et définir une organisation interne et un calendrier de travail pour le Comité Communal d'hydraulique et d'Assainissement ;

Phase 2 : état de l'art des technologies d'assainissement développées au Sénégal (ou en milieu aride) et adaptable a Ngnith

Cette phase consistera à :

- Prendre connaissance et analyser les solutions à petite échelle développée au Sénégal, notamment par le CREPA ou par l'ONAS ;
- Retenir les solutions qui semblent théoriquement plus appropriées au contexte de la commune de Ngnith ;
- Réaliser une étude topographique de la Commune et proposer des techniques simples permettant de combler les ravins situés près des berges du Lac, les ruelles et d'éviter la stagnation de l'eau ;
- Proposer un système global d'assainissement (déchets solides – toilettes – collecte – transport – traitement - utilisation des sous - produits) avec plusieurs variantes en fonction des combinaisons de technologies. Décliner les avantages et inconvénients de chaque variante, en termes d'efficacité technique, de coûts, d'organisation à mettre en place, de maîtrise technique locale, impacts sur l'activité économique (création d'emplois, possibilité d'utiliser les produits issus du traitement dans l'agriculture...) ;
- Identifier des PME locales pouvant améliorer les conditions d'évacuation, de traitement des matières de vidange, des déchets solides et d'organisation des services associés ;

Phase 3 : Information et validation des options par villages

Pour cette phase, cela consistera à :

- Organiser des restitutions au comité communal chargé du pilotage, pour étudier l'adaptabilité et l'acceptation (ou amendement) des propositions faites ;
- Détails les propositions en intégrant les spécificités de chaque village. Quantifier et localiser les propositions retenues, en identifiant les acteurs susceptibles de porter la phase de mise en œuvre ;
-

Phase 4 : Restitution finale et validation d'un système d'assainissement communal

Enfin cette dernière phase consistera à :

- Echanger techniquement avec la commune de Ngnith , les services techniques locaux ainsi que les services techniques d'hydraulique et d'assainissement de la Ville de d'Espalion sur les options possibles par l'intermédiaire de l'opérateur ADOS ;
- Proposer un dossier d'appel d'offre par filière pour la consultation des entreprises (DAO/CE) pour les travaux à faire
- Organiser une journée communale pour prendre le temps de faire participer tous les acteurs clés (élus, service de l'assainissement, de l'environnement, de l'Urbanisme quartiers, groupements des femmes, groupements des jeunes, agriculteurs, artisans et privés locaux,...) à la validation et au choix d'une option.

IV- CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Le bureau d'étude soumettra à l'ADOS les documents décrits ci-après :

- ***Rapport 1 correspondant à la fin de la phase 1***

Documents version papier et électronique, répertoriant les PVs de rencontres/réunions, le document de validation des différentes étapes et échéance du projet et définition d'une organisation interne et un calendrier de travail pour le Comité Communal d'hydraulique et d'Assainissement.

- ***Rapport 2 correspondant à la fin de la phase 2***

Document électronique, répertoriant les différentes technologies développées au Sénégal (ou ailleurs en zone aride) susceptibles d'être adaptables dans la Commune de Ngnith. Ces technologies devront concerner toute la filière d'assainissement : toilettes, collecte, transport, traitement, utilisation des produits du traitement. Le document devra contenir une analyse complète de l'adaptabilité de chaque proposition au contexte de Ngnith, notamment en termes de coût, d'organisation sociale et institutionnelle, d'acteurs locaux à impliquer.

Document électronique, répertoriant l'état des lieux du réseau d'eau potable et des branchements existants.

- ***Rapport 3 correspondant à la fin de la phase 3***

Document électronique présentant les options retenues pour chaque filière et les conditions de mise en œuvre proposées: matériel et infrastructure demandés, organisation, acteurs clés, participation financière, acceptation de changer de comportement, gestion des aménagements et ouvrages d'assainissement recommandés... Le maître d'œuvre devra proposer, après analyse des propositions retenues par filière/zone géographique, différentes options pour un système global à l'échelle communale.

- ***Rapport 4 (final) correspondant à la fin de l'étude***

Document version papier en quatre exemplaires plus une version électronique sur clé USB. Ce rapport présentera le système d'assainissement communal retenu au final et l'état des lieux du réseau d'eau potable et des branchements existants.

Cette présentation devra faire ressortir clairement la faisabilité locale de chaque proposition : technique, économique, organisationnelle, socioculturelle, politico législatif et environnementale.

Le Bureau d'Etudes rédigera également un rapport descriptif des généralités sur la situation géographique avec une description sommaire s'appuyant également sur une étude

cartographique :

- ✓ De la commune avec les villages, sa localisation par rapport aux autres collectivités locales voisines, les voies d'accès et de communication, les caractéristiques physiques : relief, climat ;
- ✓ Des ressources naturelles (fleuve ou marigot, minerais...) sols, nappes souterraines, profondeur et qualité de l'eau ;
- ✓ Des équipements collectifs : écoles, centre de santé, administration ;
- ✓ Des données sur la population.

Le Bureau d'Etudes fera des recommandations sur la faisabilité technique du programme, sur les normes techniques minimales applicables à chaque type d'ouvrage et proposera une base de dimensionnement qui permettra d'optimiser les investissements sans altérer la qualité finale des équipements et ouvrages ni mettre en péril le renouvellement de la ressource (nappe).

Les plans d'exécution des ouvrages seront aussi réalisés selon les normes et directives en vigueur en vue de faciliter leur approbation par les services compétents.

Les spécifications techniques détaillées des ouvrages et accessoires et des réseaux à réaliser seront élaborées pour faciliter la conception des dossiers d'appel d'offres.